

PROCÈS-VERBAL
DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ DE PARENTS
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
TENUE LE 20 OCTOBRE 2009 À 19 H
AU CENTRE ADMINISTRATIF À SHAWINIGAN

PRÉSENCES

DÉLÉGUÉ (ES) :

École Immaculée-Conception	Patricia Pépin
École inst. de la Passerelle (Notre-Dame-de-Montauban), Le Sablon d'Or (Lac-aux-Sables), Masson (Sainte-Thècle)	Mario Trépanier
École inst. de Sainte-Flore, Saint-Paul (Grand-Mère)	Alain Deschênes
École inst. des Vallons (Saint-Paulin), Notre-Dame-de-la-Joie (Saint-Barnabé), Notre-Dame-des-Neiges (Charette)	Marie-Claude Ferron
École inst. La Croisière (St-Séverin), Plein Soleil (Hérouxville) Primadel (St-Adelphe)	Isabelle Thiffeault
École inst. Lac-à-la-Tortue et St-Georges de Champlain (Jacques-Cartier, Notre-Dame)	Alain Moisan
École inst. Saint-André, Saint-Georges, École Saint-Paul (Shawinigan-Sud)	Réjean Pichette
École Laflèche	Sylvie Mercier
École Notre-Dame (Notre-Dame-du-Mont-Carmel)	Martin Descôteaux
École Saint-Jacques (Shawinigan)	Kevin Nzoula-Mendome
École Sainte-Marie	Julie Gélinas
École secondaire des Chutes	Robert Vadeboncoeur
École secondaire du Rocher	Yves Cossette
École secondaire Paul-Le Jeune	Mario Lafontaine
École secondaire Val-Mauricie (Shawinigan-Sud)	René Houle

SUBSTITUTS :

École inst. de la Passerelle (Notre-Dame-de-Montauban), Le Sablon d'Or (Lac-aux-Sables), Masson (Sainte-Thècle)	Donald Trépanier
École inst. La Croisière (St-Séverin), Plein Soleil (Hérouxville) Primadel (St-Adelphe)	Cornélia Jucker
École secondaire des Chutes	Nancy Boulanger
École secondaire du Rocher	Pierre Houle

ABSENCES

École Antoine-Hallé	Bruno Robert (motivée)
École Centrale (La Tuque)	(aucun représentant)
École de la Tortue-des-Bois	(aucun représentant)
École des Boisés	Francis Gingras (motivée)
École inst. de la Vallée-de-Mékinac (St-Roch-de-Mékinac),	

La Providence (Saint-Tite)	Véronique Gagnon
École inst. Jacques-Buteux (La Tuque)	Isabelle Filion
École inst. Marie-Médiatrice (La Tuque)	(aucun représentant)
École inst. St-Charles-Garnier et Saint-Joseph (Shawinigan)	Marc Lemire
École inst. Saint-Georges (Dominique-Savio, Notre-Dame)	(aucun représentant)
École inst. St-Joseph (St-Gérard-des-Laurentides), Villa-de-la-Jeunesse (Saint-Élie-de-Caxton)	(aucun représentant)
École secondaire Champagnat (La Tuque)	(aucun représentant)
Représentant au CCSEHDAA	René Houle

Madame Sylvie Lauzé agit à titre de secrétaire d'assemblée.

01.01 PRÉSENCES, MOT DE BIENVENUE

Monsieur Yves Cossette souhaite la bienvenue à tous. Compte tenu de la présence de nouveaux membres, il propose d'effectuer un tour de table afin de faire les présentations. Monsieur Cossette remercie les membres de leur présence. Il explique alors le déroulement des réunions, ainsi que certains documents mis à leur disposition. Il est également précisé qu'il y a beaucoup de termes et de protocoles dans le monde de l'éducation. En ce sens, les membres sont invités à ne pas se gêner pour poser des questions de vérification.

01.02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 01 1009 : Monsieur Martin Descôteaux propose l'adoption du projet d'ordre du jour.

- 01.01 Présences et mot de bienvenue;
- 01.02 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 01.03 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2009 et suivi;
- 01.04 Le comité de parents : rôle et fonctions – présentation du cartable de référence – questions;
- 01.05 Élection à la présidence du comité de parents :
 - Procédure d'élection – nomination de la présidence d'élection
 - Mises en candidature
 - Élection de la présidence;
- 01.06 Élections des autres officiers du Comité de parents. Règles de régie interne du comité de parents :
 - Nomination à la vice-présidence
 - Nomination à la trésorerie
 - Procédures d'assemblée;
- 01.07 Élection des commissaires représentants du comité de parents :
 - Information
 - Procédure d'élection
 - Réception des candidatures pour l'ordre d'enseignement primaire
 - Élection du commissaire représentant du comité de parents pour l'ordre d'enseignement primaire
 - Réception des candidatures pour l'ordre d'enseignement secondaire
 - Élection du commissaire représentant du comité de parents pour l'ordre d'enseignement secondaire;
- 01.08 Nomination d'un représentant au comité consultatif du transport;
- 01.09 Formation d'un sous-comité pour la nomination des représentants des parents au comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) et adoption des critères de sélection;

- 01.10 Période réservée à l'assistance;
- 01.11 Dépôt du projet de règles de régie interne;
- 01.12 Ajournement.

Adopté à l'unanimité

01.03 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2009 ET SUIVI

Monsieur Yves Cossette, en tant que président de l'année 2008-2009, assure la présidence jusqu'à l'élection du président ou de la présidente pour l'année 2009-2010.

RÉSOLUTION 02 1009 : Monsieur Réjean Pichette propose l'adoption du procès-verbal avec les corrections spécifiées.

Adoption du
procès-verbal du
10 juin 2008

Adopté à l'unanimité

SUIVI

M. Cossette mentionne à l'assistance que la lecture du procès verbal de la réunion précédente ne se fait pas en totalité car les membres reçoivent la copie avant la réunion et peuvent ainsi noter les coquilles ou informations erronées et en faire la correction lors de la présente réunion.

M. Cossette mentionne tout d'abord que les copies du procès verbal peuvent être en recto verso afin d'économiser le papier et l'espace dans le cartable.

Mme Nancy Boulanger (substitut, école institutionnelle Saint-Charles-Garnier) mentionne que sa présence est enregistrée sur la ligne Villa-de-la-Jeunesse (Saint-Élie-de-Caxton).

Mme Sylvie Mercier s'interroge sur la formulation de la question au point 09.09 : Pourquoi quand on est élu par notre conseil d'établissement pour 2 ans au comité de parents ne soit qu'une année?

M. Cossette propose la formulation suivante :

Pourquoi quand on est élu par notre conseil d'établissement pour 2 ans, au comité de parents, ce ne soit que pour une année?

M. Cossette informe l'assistance qu'il n'y a pas eu de suivi au sondage à la résolution 52 0609 en provenance de la FCPQ, et ce, compte tenu d'une fin d'année particulièrement chargée.

M. Mario Lafontaine informe l'assistance de réserver la soirée du jeudi 19 novembre 2009 pour une conférence donnée par M. Carol Allain ayant pour thème : «L'estime de soi». Les moyens publicitaires seront modifiés par rapport à l'année dernière (invitation à travers les écoles, publicité accrue et mieux ciblée) dont l'objectif est de rassembler le plus de personnes possible à l'auditorium de l'école secondaire des Chutes.

M. Alain Deschênes demande des informations concernant M. Carol Allain. M. Lafontaine présente M. Allain comme un conférencier très expérimenté, supérieur à bien des humoristes connus. Mmes Marie-Claude Ferron et Patricia Pépin appuient le choix de M. Allain comme conférencier hors pair.

01.04

LE COMITÉ DE PARENTS : RÔLE ET FONCTIONS – PRÉSENTATION DU CARTABLE DE RÉFÉRENCE - QUESTIONS

M. Cossette invite M. Mario Lafontaine à faire la présentation du cartable de référence mis à la disposition du Comité de parents.

Le Comité de parents est une courroie de transmission entre les parents et la commission scolaire. Il a un pouvoir consultatif et d'influence qui peut être appliqué dans tous les domaines : services de garde, services complémentaires,...

M. Cossette mentionne que, très souvent, les discussions qui ont lieu au Conseil des parents ont eu des répercussions auprès de la commission scolaire. Un esprit de solidarité au sein du comité permet d'aider à résoudre des situations délicates à l'occasion.

M. Réjean Pichette souligne aussi que le comité de parents est écouté. Il mentionne que l'assiduité des membres est aussi un facteur important pour assurer la crédibilité du comité.

M. Cossette mentionne aussi qu'il y a de la formation en cours d'année sur le rôle et les fonctions des membres des comités de parents et de conseils d'établissement.

Il avise aussi les membres que le congrès de la Fédération des comités de parents du Québec a lieu à la fin du mois de mai, chaque année.

01.05

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE PARENTS

Nomination à la présidence d'élection – procédure d'élection

M. Cossette explique le processus pour procéder à l'élection.

RÉSOLUTION 03 1009 : Monsieur Yves Cossette propose madame Sylvie Lauzé comme présidente d'élection.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 04 1009 : La lecture de la procédure d'élection suivante pour l'élection à la présidence est effectuée par la présidente d'élection:

1. Les personnes expriment leur intérêt au poste ou sont proposées.
2. Les personnes proposées indiquent leur accord ou leur refus quant à leur candidature à la présidence.
3. S'il y a plus d'une candidature pour le poste à la présidence, il est alors procédé par vote secret pour l'élection.
4. S'il y a vote secret, la personne ayant reçu le plus grand nombre de votes est déclarée élue.
5. En cas d'égalité quant au nombre de votes, il est procédé à un nouveau vote entre les personnes ayant obtenu le plus de votes.

Adopté à l'unanimité

Élection à la
présidence

Mise en candidature

Madame Lauzé, présidente d'élection, déclare ouverte la période de mise en candidature.

Monsieur Martin Descôteaux propose madame Patricia Pépin.

Monsieur Robert Vadeboncoeur propose monsieur Mario Lafontaine.

Madame Sylvie Mercier propose monsieur Yves Cossette.

N'ayant pas d'autres candidatures, madame Lauzé, présidente d'élection, déclare donc terminée la période de mise en candidature.

Madame Lauzé demande aux personnes mises en candidature si elles acceptent le poste de président du comité de parents.

Monsieur Yves Cossette refuse.

Monsieur Mario Lafontaine accepte.

Madame Patricia Pépin refuse.

Élection du président du comité de parents :

Monsieur Mario Lafontaine est élu au poste de président du comité de parents, pour l'année 2009-2010.

01.06

ÉLECTIONS DES AUTRES OFFICIERS DU COMITÉ DE PARENTS (RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ DE PARENTS)

Élection à la
vice-
présidence

Mise en candidature

Madame Lauzé, présidente d'élection, déclare ouverte la période de mise en candidature.

Monsieur Réjean Pichette propose monsieur Yves Cossette.

N'ayant pas d'autres candidatures, madame Lauzé, présidente d'élection, déclare terminée la période de mise en candidature.

Madame Sylvie Lauzé demande à la personne mise en candidature si elle accepte le poste de vice-président du comité de parents.

Monsieur Yves Cossette accepte.

Élection à la vice-présidence du comité de parents:

Monsieur Yves Cossette est élu vice-président du comité de parents pour l'année 2009-2010.

Mise en candidature

Madame Sylvie Lauzé, présidente d'élection, déclare ouverte la période de mise en candidature.

Madame Sylvie Mercier propose madame Isabelle Thiffeault.

N'ayant pas d'autres candidatures, madame Lauzé, présidente d'élection, déclare donc terminée la période de mise en candidature.

Madame Sylvie Lauzé demande à la personne mise en candidature si elle accepte le poste de trésorière du comité de parents.

Madame Isabelle Thiffeault accepte.

Élection à la trésorerie du comité de parents:

Madame Isabelle Thiffeault est élue au poste de trésorière du comité de parents, pour l'année 2009-2010.

Élection du secrétaire du Comité de parents:

Monsieur Yves Cossette explique le nouveau mandat du poste de secrétaire du Comité de parents tel qu'il apparaît à l'article 19 des Règles de régie interne du Comité de parents qui seront adoptées ultérieurement.

Mise en candidature

Madame Sylvie Lauzé, présidente d'élection, déclare ouverte la période de mise en candidature.

Monsieur Robert Vadeboncoeur propose monsieur Réjean Pichette.

N'ayant pas d'autres candidatures, madame Lauzé, présidente d'élection, déclare donc terminée la période de mise en candidature.

Madame Sylvie Lauzé demande à la personne mise en candidature si elle accepte le poste de secrétaire du comité de parents.

Monsieur Réjean Pichette accepte.

Élection au secrétariat du Comité de parents:

Monsieur Réjean Pichette est élu au poste de secrétaire du Comité de parents, pour l'année 2009-2010.

01.07

Élection du
commissaire
représentant de
l'ordre
d'enseignement
primaire

ÉLECTION DES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Robert Vadeboncoeur et madame Patricia Pépin, commissaires représentants, expliquent aux membres le rôle d'un commissaire représentant du comité de parents.

Réception des candidatures pour l'ordre d'enseignement primaire :

Madame Sylvie Lauzé, présidente d'élection, déclare ouverte la période de mise en candidature.

Madame Isabelle Thiffeault propose madame Patricia Pépin.

N'ayant pas d'autres candidatures, madame Lauzé, présidente d'élection, déclare donc terminée la période de mise en candidature.

Madame Lauzé demande à la personne mise en candidature si elle accepte le poste de commissaire représentant du comité de parents pour l'ordre d'enseignement primaire, pour l'année 2009-2010.

Madame Patricia Pépin accepte.

Élection du commissaire représentant du comité de parents pour l'ordre d'enseignement primaire :

Madame Patricia Pépin est déclarée élue au poste de commissaire représentant du Comité de parents pour l'ordre d'enseignement primaire, pour l'année 2009-2010.

Réception des candidatures pour l'ordre d'enseignement secondaire :

Madame Lauzé, présidente d'élection, déclare ouverte la période de mise en candidature.

Monsieur Kevin Nzoula-Mendome propose monsieur Robert Vadeboncoeur.

N'ayant pas d'autres candidatures, madame Lauzé, présidente d'élection, déclare donc terminée la période de mise en candidature.

Madame Lauzé demande à la personne mise en candidature si elle accepte le poste de commissaire représentant du comité de parents pour l'ordre d'enseignement secondaire, pour l'année 2009-2010.

Monsieur Robert Vadeboncoeur accepte.

Élection du commissaire représentant du comité de parents pour l'ordre d'enseignement secondaire :

Monsieur Robert Vadeboncoeur est déclaré élu au poste de commissaire représentant du comité de parents pour l'ordre d'enseignement secondaire, pour l'année 2009-2010.

Élection du
commissaire
représentant
pour l'ordre
d'enseignement
secondaire

01.08
Élection d'un
représentant au
comité
consultatif du
transport

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

Il est noté que la personne élue à cette fonction doit aviser les personnes concernées au Comité consultatif du transport.

Madame Sylvie Lauzé, présidente d'élection, déclare ouverte la période de mise en candidature.

Madame Patricia Pépin propose monsieur Martin Descoteaux.

N'ayant pas d'autres candidatures, madame Sylvie Lauzé, présidente d'élection, déclare donc terminée la période de mise en candidature.

Madame Sylvie Lauzé demande à la personne mise en candidature si elle accepte le poste de représentant au comité consultatif du transport, pour l'année 2009-2010.

Monsieur Martin Descôteaux accepte.

Élection d'un représentant au transport :

Monsieur Martin Descôteaux est nommé représentant au comité consultatif du transport à la Commission scolaire de l'Énergie.

Suspension de
la rencontre

RÉSOLUTION 05 1009 : À 20 h 20, madame Isabelle Thiffeault propose la suspension de la rencontre afin de prendre une pause.

Adopté à l'unanimité

Réouverture de
la rencontre

RÉSOLUTION 06 1009 : À 20 h 45, monsieur Yves Cossette propose la réouverture de la rencontre.

Adopté à l'unanimité

01.09

FORMATION D'UN SOUS-COMITÉ POUR LA NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE ET ADOPTION DES CRITÈRES DE SÉLECTION

M. Yves Cossette explique que ce comité doit, à partir de critères et de façon anonyme, identifier les parents (profils de) qui feront partie de ce comité. Il mentionne qu'il n'y a qu'une seule réunion en début d'année pour réaliser cet exercice. Aussi, en fin d'année scolaire, on vérifie si les parents déjà impliqués veulent continuer l'année suivante.

M. Kevin Nzoula-Mendome demande si les membres de ce sous-comité doivent avoir des enfants qui ont des difficultés d'apprentissage. M. Cossette lui répond que non.

M. Yves Cossette propose que les membres de l'exécutif forment ce sous-comité.

Adopté à l'unanimité

01.10 PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Il n'y a personne dans l'assistance.

M. Mario Lafontaine en profite pour assurer les membres du comité de son entière disponibilité pour continuer le bon fonctionnement du dit comité pour la prochaine année.

01.11 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Monsieur Lafontaine fait la lecture du projet de règles de régie interne.

Questions découlant de la lecture des règles de régie interne :

M. Réjean Pichette s'interroge au point 18 sur le rôle du vice-président qui : « suite à la démission du président, il occupe la poste de président jusqu'à la prochaine élection. » Il est entendu que selon la période de l'année, il y aurait de nouvelles élections ou le poste serait comblé jusqu'à la fin du mandat.

M. Réjean Pichette veut apporter une précision sur l'article 39 : **Frais de déplacement et de gardiennage**. M. Pichette veut apporter une précision afin que des frais de gardiennage ne soient pas payés aux conjoints des membres. Tous les membres présents sont d'accord avec cette précision. M. Cossette propose d'adapter le formulaire de réclamation afin d'éviter ces situations.

Mme Thiffeault donne des informations concernant les formulaires de déclaration de frais de déplacement et de gardiennage qui sont disponibles. Elle demande de spécifier le nom de l'école d'appartenance lors de réclamation. Les personnes qui demeurent plus loin peuvent faire des demandes à intervalles plus rapprochés.

M. Kevin Nzoula-Mendome demande de préciser les 2 articles de la Loi sur l'instruction publique (page 3, article 47 et article 189). Précision aussi à apporter à l'article des présentes règles de régie interne (page 7, article 34).

M. Cossette précise que le document peut sembler aride dans certaines sections. Toutefois, les réunions se doivent de respecter un certain décorum. Aussi, ces réunions sont publiques.

Adopté à l'unanimité

01.12 AJOURNEMENT

RÉSOLUTION 07 1009 : À 21 h 45, Monsieur Réjean Pichette propose l'ajournement de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité

Mario Lafontaine
Président

Sylvie Lauzé
Secrétaire